

CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVEGLISE (03/12/2014)

Absents et excusés : NEANT

Projet réseau de chaleur avec chaufferie bois et plan de financement prévisionnel

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de réseau de chaleur avec chaufferie bois suite à l'étude présentée par Bois Energie 15. Les élus sont convaincus de la portée économique et de l'intérêt écologique de l'opération. Compte-tenu de l'ancienneté des chaudières actuellement utilisées dans les bâtiments communaux, régulièrement et couteusement réparées, il est nécessaire de décider de l'avenir de ces installations. L'ensemble du projet de réseau chaleur bois avec chaudière, est estimé à 273 600 € H.T. Les conseillers donnent pouvoir à Mme le maire pour signer les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier et pour solliciter toutes les subventions possibles (département, région, Etat, Europe).

Transfert de l'actif et du passif de l'association foncière

Le bureau de l'association foncière de remembrement de Neuvéglise demande sa dissolution. Le conseil municipal soutient cette décision et accepte que les équipements (chemins d'exploitation), l'actif et le passif de l'AFR soient incorporés dans le patrimoine communal.

Actualisation du linéaire de voirie

Les conseillers approuvent à l'unanimité le nouveau tableau du linéaire de voirie, intégrant 565 mètres supplémentaires (suite à des constructions et au développement urbain).

Précisions sur les modalités de location des salles et du matériel de la commune.

Il convient d'ajouter dans les tarifications adoptées, les associations extérieures à la commune et tout autre organisme susceptibles de réserver une salle ou du matériel de la commune (chambres consulaires, services de l'Etat, par exemple). Après discussion, le conseil procède au vote à main levée pour se prononcer sur : - la gratuité de location de la salle polyvalente, pour ces organismes, uniquement si le but pour une manifestation non lucrative.

Résultats : 11 Pour, 3 contres et 1 abstention.

-la gratuité de location de l'écran de projection pour toutes les associations, communales et extérieures commune.

Résultats : 15 Pour, 0 contre et 0 abstention.

Vente de terrain à Tagenac

Suite à l'enquête publique relative à la demande d'acquisition d'une partie du chemin situé au village de Tagenac, et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, avec une servitude pour une canalisation d'eau pluviale, le conseil à l'unanimité prononce le déclassement et décide de vendre la portion (environ 50 m²) aux requérants, au tarif de 5 € le m² et en précisant que les frais des divers documents seront à la charge du couple acquéreur.

Motion contre l'absence d'enseignement de français

La municipalité a été alertée par les parents d'élèves du Collège Louis Pasteur de Chaudes-Aigues, de l'absence de professeur de français pour les élèves de cinquième depuis les vacances de Toussaint. Madame le maire et son conseil sont inquiets de cette situation et font le nécessaire pour que l'inspection académique et le rectorat fassent le nécessaire dans les plus brefs délais.

Récupération TEOM locataires communaux

Comme l'an passé, la commune s'est acquittée de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble des bâtiments communaux. Le conseil confirme la répercussion aux locataires des logements communaux et précise que cette décision sera reconductible chaque année.

Autres décisions

- Renouvellement de la convention avec le département pour le Système d'Information.
- Passage du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe titulaire à temps non complet de la commune de 10.5 h/semaine à 14h/semaine.
- Ajustements budgétaires minimes.